

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 178****7 mars 2001****SOMMAIRE**

Acacio S.A., Livange .....	8521	Dock Simone et Cie, S.à r.l., Senningerberg .....	8531
Adergo Holding S.A., Luxembourg .....	8519	Drikoaf S.A.H., Luxembourg .....	8532
Aectra Participations S.A., Luxembourg .....	8519	Drikoaf S.A.H., Luxembourg .....	8532
Aectra Participations S.A., Luxembourg .....	8519	Dynabrade Europe, S.à r.l., Wormeldange .....	8531
Albin West S.A., Luxembourg .....	8519	E.I.C., European Industrial Corporation S.A., Luxembourg .....	8532
Atelier Jungblut Succ., Remich .....	8520	Edizione Finance International S.A., Luxembourg .....	8521
Ateliers François Frieseisen et Cie, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	8520	Edizione Participations S.A., Luxembourg .....	8530
AXYZ S.A., Luxembourg .....	8521	Egamo S.A., Luxembourg .....	8532
Baudoin Luxembourg S.A., Howald .....	8522	Entreprise de Carrelages Ludwig Lucien, S.à r.l., Luxembourg .....	8533
Baudoin Luxembourg S.A., Howald .....	8523	Eurafrica S.A., Meispelt .....	8533
BDO Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., Luxembourg .....	8524	Eurocool S.A., Luxembourg .....	8528
BDO Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., Luxembourg .....	8525	Eurofederal, Sicav, Luxembourg .....	8533
Bomec Holding S.A., Luxembourg .....	8525	European Industrial Corporation S.A., Luxembourg .....	8533
Bomec Holding S.A., Luxembourg .....	8526	European Research Venture S.A.H., Luxembourg .....	8538
Bootes S.A., Luxembourg .....	8527	European Star S.A.H., Luxembourg .....	8534
British and Continental Union Limited S.A.H., Luxembourg .....	8537	(The) First Korea Smaller Companies Fund, Sicav, Luxembourg .....	8542
C.P.G. Industrie S.A., Luxembourg .....	8520	Flender Holding Company S.A., Luxembourg .....	8533
C.P.G. Industrie S.A., Luxembourg .....	8520	Flysky Finance S.A., Luxembourg .....	8534
Cafinco S.A., Luxembourg .....	8527	Fontaine-Garnier Holding S.A., Luxembourg .....	8540
Carima S.A.H., Luxembourg .....	8528	G.M.P. Group S.A.H., Luxembourg .....	8540
Carlons S.A.H., Luxembourg .....	8527	Garage Americain, S.à r.l., Luxembourg .....	8534
Carlons S.A.H., Luxembourg .....	8527	Golosone Group Holding S.A., Luxembourg .....	8540
Chipnet S.A.H., Luxembourg .....	8526	Granite Fin S.A., Luxembourg .....	8523
Chrono Star International Participations S.A., Luxembourg .....	8528	Granite Fin S.A., Luxembourg .....	8523
Cinkimco S.A., Luxembourg .....	8538	Green Invest, Luxembourg .....	8535
Coges European Holding S.A., Luxembourg .....	8529	Health Systems S.A., Luxembourg .....	8498
Com Selection, Luxembourg .....	8529	Herne S.A., Luxembourg .....	8498
Compagnie Générale de Participations S.A., Luxembourg .....	8530	Ictinos S.A., Luxembourg .....	8544
Compagnie Privée Commerciale Internationale S.A., Luxembourg .....	8541	Imerit S.A., Luxembourg .....	8531
Compradore S.A.H., Luxembourg .....	8543	Imerit S.A., Luxembourg .....	8531
Corec S.A., Senningerberg .....	8530	Immo Im Goldberg S.A., Luxembourg .....	8535
Corluy V.I.P., Luxembourg .....	8531	Interfund, Sicav, Luxembourg .....	8537
D'Avant Garde S.A., Steinfort .....	8518	International Consulting & Partners S.A., Luxembourg .....	8534
		Iride S.A., Luxembourg .....	8542
		J.P. Morgan French Franc Liquid Fund, Sicav, Lu-	

xembourg .....	8539	Planetarium Fund, Sicav, Luxembourg .....	8544
Jame S.A.H., Luxembourg .....	8539	Portrait S.A., Luxembourg .....	8544
Julius Baer Multifund, Sicav, Luxembourg .....	8499	Quilvest Europe S.A., Luxembourg .....	8498
Kiwaï S.A., Luxembourg .....	8541	Quilvest Europe S.A., Luxembourg .....	8498
Marcomard S.A.H., Luxembourg .....	8537	San Todaro S.A., Luxembourg .....	8529
MPC Competence, Sicav, Luxembourg .....	8543	San Todaro S.A., Luxembourg .....	8529
NFZ International Fund, Sicav, Luxembourg .....	8541	Trust One S.A., Luxembourg .....	8537
Nippon Assets Investments S.A., Luxembourg .....	8538	Vesper, Sicav, Luxembourg .....	8543
Nomura World Fund Management S.A., Luxembourg .....	8536	Wirly-I.I. S.A., Luxembourg .....	8540
Novopar S.A., Luxembourg .....	8536	Wirly-International Investment S.A.H., Luxembourg .....	8539
Patrimoine & Consulting S.A., Luxembourg .....	8542		

**HEALTH SYSTEMS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 67.057.

Les bilans au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(53063/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**HERNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 33.542.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(53064/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Signature.

(54048/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 36.012.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que KPMG-AUDIT a été élue Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour la société

C. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54049/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**JULIUS BAER MULTIFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

## STATUTES

In the year two thousand and one, on the twelfth day of January.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG having its registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, represented by Mr Hermann Beythan, lawyer, pursuant to a proxy issued in Luxembourg on 11th of January 2001 which shall remain attached to the original of this deed and shall be registered with it; and

2) JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES Ltd, having its registered office at Freigutstrasse 12, P.O. Box, CH-8002 Zurich, Switzerland, represented by Mr Hermann Beythan, lawyer, pursuant to a proxy issued in Zurich on 11th of January 2001 which shall remain attached to the original of this deed and shall be registered with it;

who have requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation which the founders hereby form among themselves and on the Articles of Incorporation (the «Articles») of which they have agreed as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of JULIUS BAER MULTIFUND SICAV.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 30.

**Art. 3.** The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in assets permitted to a collective investment undertaking under Part II of the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings (the «1988 Law»), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 1988 Law as amended.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determined that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value. The Shares shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in USD of fifty million Luxembourg francs (50,000,000.-LUF).

The board of directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 24 hereof at the Net Asset Value per Share as calculated in accordance with Article 23 hereof without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The board of directors may delegate to any director of the Company (a «Director») or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these, remaining always within the provisions of the 1988 Law.

Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes (which may, as the board of directors shall determine, be denominated in different currencies) and within each such class several categories of shares having specific features, such as distribution or accumulation shares or specific fee structures may be issued. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in parts of open-ended or closed-ended undertaking for collective investment, in transferable securities or in other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares, such assets and securities being referred to herein as the «Sub-Fund» to which the relevant class of shares relates.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in USD, be converted into USD and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in USD.

**Art. 6.** Shares are issued in registered form only. Ownership of shares in registered form is evidenced by entry in the Company's Register and is represented by either confirmation(s) of ownership or, if specifically requested in writing, Shares certificate(s).

No charge may be made on the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of shares. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and an official duly authorised by the board of directors for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual, or printed, or

by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and, upon application, without undue delay, obtain delivery of share certificates.

The Company may, by way of a stock split resulting in a decreased net asset value per share, issue bonus shares.

Payments of dividends will be made to shareholders, at their mandated addresses in the register of shareholders.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number, class and category of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction (which may be no less than one thousandth of a share) shall be entered in the register of shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

**Art. 7.** If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out-of-pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new share certificate in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

**Art. 8.** The board of directors shall have the power to impose or relax such restrictions on any shares or Sub-Fund (other than any restrictions on transfer of shares, but including the requirement that shares be issued only in registered form) (but not necessarily on all shares within the same Sub-Fund) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class or category in the Company are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the Directors shall have determined that the Company, would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the board of directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any «U.S. person», as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholders shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «redemption notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the

date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the «redemption price») shall be an amount equal to the Net Asset Value of the Shares of the relevant class and category, determined in accordance with Article 23 hereof;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant class or category of shares and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall mean a citizen or resident of the United States of America (the «United States»), a partnership organised or existing in laws of any state, territory or possession of the United States, or a corporation organised under the laws of the United States, or of any state, territory or possession thereof, or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources without the United States is not includible in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it.

**Art. 9.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class or the category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 10.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, every year on the second Tuesday in May at 10.00 am and for the first time in 2002. If such day is not a business day in Luxembourg, the general meeting takes place on the following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders or meetings relating to a class or a category of shares may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Such meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class or category. Two or several classes or categories may be treated as one single class or category if such classes or categories are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes or categories.

**Art. 11.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share of whatever class or category and regardless of the net asset value per share within the class or category, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message.

Except as otherwise required by law or by Article 30 hereof, resolution at a general meeting of shareholders or at a class or category meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes of those present and voting. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

A variation of the rights of the holder of shares of any class or category vis-à-vis those of another class or category shall be decided by a class or category meeting subject to a quorum of half of the shares issued and outstanding of such class or category and a majority of two thirds of the shares present or represented at such meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 12.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda, sent at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

**Art. 13.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members. Members of the board of directors need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of six years. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 14.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and at the board of directors, but failing a chairman or in his absence the shareholders or the board of directors may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier message another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are in attendance (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the board of directors may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the board of directors.

The board of directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board of directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors of the Company and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors of the Company.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

**Art. 16.** The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments of each Sub-Fund, the currency denomination of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

1 (a) The Company will

(i) invest, at all times, at least 80 % of the net assets of any Sub-Fund in open-ended or in closed-ended UCIs - of which at least 50 % will be open-ended UCIs - and up to a maximum of 20 % in other transferable securities or may hold cash;

The above restriction is adhered to except for the case that, as a temporary measure of capital preservation or for the purpose of liquidity management, portions or all of the Sub-Fund's net assets are held in cash or cash equivalents.

1 (b) (i) The Company will not acquire more than 20 % of the net assets of one and the same UCI or, if applicable, of securities issued by one and the same issuer. This restriction shall also be available to the Company as a whole.

(ii) The Company will not invest more than 10 % of the net assets of any Sub-Fund in one single UCI or, if applicable, issuer;

(iii) The Company shall not invest more than 10 % of the net assets of any Sub-Fund in unlisted securities or securities which are not dealt in a regulated market, which operates regularly and is recognized and open to the public, except that there shall be no limitation for investments in open-ended UCIs which normally allow for redemption of their Shares or units at least on an annual basis, provided that the Company will have at all times sufficient liquidities to honour under normal conditions the redemption requests of the Shareholders;

Investments in shares or units of UCIs which may not be redeemed during a period exceeding one year shall be subject to the condition that the investment adviser or the sponsor of that UCI or the controlling shareholder of the manager shall have agreed to assist the Company on a best efforts basis in finding potential buyers for such investments if it should wish to dispose of them.

This restriction does not apply to securities for which a listing has been requested and are obtained within one year, in which case they are considered as listed securities.

This restriction does not apply either to money market instruments issued by first class issuers which are either traded regularly, or which have a residual maturity of less than 12 months, provided that the average residual maturity of all money market instruments which are not traded regularly does not exceed 120 days.

1. (c) The Company will not invest more than 25 % of any Sub-Fund net assets in securities issued by UCIs managed by or with the assistance of the same investment managers or investment advisers or their affiliates;

In addition the Company will not:

2. make investments in - or enter into transactions involving - precious metals, commodities, commodities contracts, or certificates representing such transactions;
3. purchase or sell real estate or any option, right or interest therein, provided the Company may invest in securities secured by real estate or interests therein or issued by UCIs which invest in real estate or interests therein;
4. make short sales of securities or maintain a short position;
5. borrow for the account of any Sub-Fund amounts in excess of 25 % of the total net assets of that Sub-Fund taken at market value, any such borrowings to be from reputable banking institutions;
6. act as guarantor on behalf of third parties or grant loans;
7. make investments in any assets involving the assumption of unlimited liability (including investments in UCIs entailing additional payment obligations for the Company (of an undetermined amount));
8. make investments in UCIs having as their principal investment objective to invest in other UCIs, provided this restriction does not apply where such investment is the only reasonable manner to make an investment in a UCI in which a direct investment cannot be made in reasonable manner;

If the limitations in 1(a) to 1(c) are exceeded for reasons beyond the control of the Company or as a result of the exercise of subscription rights or as a result of UCIs honouring redemptions in kind or other events outside the control of the Company, it must adopt as a priority objective for the remedying of that situation, taking due account of the interests of its Shareholders.

The Company will in addition comply with such further restrictions as may be required by the regulatory authorities in which the Shares are marketed.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such material interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Directors or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving BANK JULIUS BAER & CO. Ltd. or any affiliate thereof.

**Art. 18.** The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 19.** The Company will be bound by the joint signature of any two Directors.

The Company will be bound by the joint or single signature of Director or officer to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 20.** The general meeting of shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréé» who shall carry out the duties prescribed by the Article 89 of the 1988 Law.

**Art. 21.** As is more especially prescribed hereinbelow the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company.

The Company, on receiving on any Dealing Day (as this term is defined in the current Prospectus) requests to redeem Shares amounting to 10 per cent or more of the total number of Shares then in issue in any Sub-Fund shall not be bound to redeem on any Dealing Day more than 10 % of the number of Shares of any Sub-Fund in issue on such day. If the Company receives requests on any Dealing Day for redemption of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred until a Dealing Day not more than one (1) Dealing Day following. On such Dealing Day such requests for redemption will be complied with in priority to later requests.

In case of deferral of redemption the relevant shares shall be redeemed at the Net Asset Value per share prevailing at the date on which the redemption is effected.

The redemption price shall be paid within such time as shall be determined by the Board but normally not later than thirty days which are business days in Luxembourg following the relevant Dealing Day and shall be the Net Asset Value of the relevant Valuation Day per Share for the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

Any redemption request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The certificate or certificates (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant Sub-Fund equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant Sub-Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Company's auditor.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class or category based on a conversion formula as determined from time to time by the board of directors and disclosed in the current Prospectus of the Company provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the current Prospectus.

In the event that for a period of more than 30 consecutive days for any reason the value at their respective Net Asset Values of all outstanding shares shall be less than 10 million USD or in case the board of directors deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or because it is in the best interest of the shareholders, the board of directors may, by giving notice to all holders of shares, redeem on the next Dealing Day following the expiry of such notice period all (but not some) of the shares not previously redeemed, at the Net Asset Value which shall reflect the anticipated realisation and liquidation costs but with no redemption charge. In such case, the Directors shall forthwith convene an extraordinary shareholders' meeting to appoint a liquidator to the Company.

In the event that for a period of 30 consecutive days for any reason the Net Asset Value of any assets relating to any Sub-Fund is lower than 3 million USD or in the case of a Sub-Fund denominated in a currency other than USD, the equivalent in that currency of such amount, or in case the board of directors deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant Sub-Fund or because it is in the best interest of the shareholders concerned, the board of directors may, after giving notice to the shareholders concerned, redeem all (but not some) the shares of that Sub-Fund on the Dealing Day provided in such notice at the Net Asset Value reflecting the anticipated realisation and liquidation costs on closing of the relevant Sub-Fund, but without any charge, or after giving one month's prior notice to the shareholders concerned merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCI.

Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Company, or with another Luxembourg UCI, in each case for other reasons than set out in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged at a duly convened class meeting which may be validly held without quorum and decide at the simple majority of the shares present or represented.

A merger so decided by the board of directors or approved by the shareholders of the affected class will be binding on the holders of the shares of the relevant class upon thirty days' prior notice thereof given to them during which period shareholders may redeem their shares without any charge. In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by shareholders at the close of liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg and shall be forfeited after thirty years.

**Art. 22.** The Net Asset Value shall be determined as to the Shares of each class and category by the Company from time to time, but in no instance less than once monthly, as the board of directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a «Valuation Day»).

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class from its shareholder

(a) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the relevant Sub-Fund for the time being is quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings are substantially restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal of investments of the relevant Sub-Fund by the Company is not possible;

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed to determine the price of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current prices on any market or stock exchange;

(d) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of, or in the repayment for any of the relevant Sub-Fund's investments is not possible;

(e) during any period when the net asset value per share of an undertaking for collective investment in which a sub-fund has substantially invested, is suspended if and as long as shares of such NTF's cannot be disposed of; or

(f) if the Company is being or may be wound up, on or following the date on which notice is given of the General Meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company is to be proposed or if a Sub-Fund is being liquidated, on or following the date on which the notice provided for in Article 21 hereof is given.

The Company may also suspend the issue and allocation of shares relating to any Sub-Fund if the total of the net assets represented by such Shares is reduced for more than 30 days to less than USD 3,000,000 or equivalent amount in other currencies as appropriate and would not exceed such a sum by virtue of a new subscription.

Any such suspension shall be published by the Company and shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value of the shares of any other Sub-Fund.

**Art. 23.** The Net Asset Value of shares of each class and each category of shares in the Company shall be expressed in USD or in the relevant currency of the class or category concerned as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each class and category of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class and category less its liabilities attributable to such class and category, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The valuation of the Net Asset Value of the different classes and categories of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and any accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent to the Company; the Company may however adjust the valuation to check fluctuations of the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(2) In determining the value of the assets of each class or category, each share or unit in an open-ended UCI will be valued at the last available net asset value whether estimated or final which is computed for such unit or share on the Valuation Day on which the Net Asset Value of the shares in the class is determined, failing which, it shall be the last net asset value computed prior to such Valuation Day.

(3) In respect of shares or units held by the Company, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Board of Directors may decide to value such shares or units in line with the prices so established.

(4) If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other UCI since the day on which the latest net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change of value.

(5) Securities held by the Company (including shares or units in closed-ended UCI) which are quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at its latest available publicised stock exchange closing price and, where appropriate, the middle market price on the stock exchange which is normally the principal market for such security and each security dealt in on any other organised market will be valued in a manner as near as possible to that for quoted securities.

(6) The value of securities not quoted or dealt in on a stock exchange or another organised market and of securities which are so quoted or dealt in but in respect of which no price quotation is available or the price quoted is not representative of the securities' fair market value, shall be determined prudently and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sale prices. All other assets will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

(7) Money market instruments and cash will be valued at face value to which shall be added interest accrued.

Any asset or liabilities expressed in terms of currencies other than the relevant currency of the class concerned are translated into such currency at the prevailing market rates as obtained from one or more banks or dealers.

The consolidated accounts of the Company for the purpose of its financial reports shall be expressed in USD.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premium fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and prospectus printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs);
- (c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the board of directors; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all admin-

istrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Directors shall establish a portfolio of assets for each class and category of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability shall be allocated to the relevant portfolio and third party creditors shall have recourse only to the assets of the portfolio concerned;

(d) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class or category of shares, the Net Asset Value of such class or category of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors on the Valuation Day on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable;

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the Offering Prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

**Art. 24.** Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value per share as hereinabove defined for the relevant class or category of shares. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors and as laid down in the current Prospectus. The issue price may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report from the auditors of the Company confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

**Art. 25.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December except for the first accounting year which shall start on the day of the present deed and shall terminate on 31st December 2001.

**Art. 26.** Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into USD and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the notice of the Annual General Meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

**Art. 27.** Class or category meetings shall, upon the proposal of the board of directors and within the limits provided by law in respect of each class or category of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class or category of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class or category of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant Sub-Fund, upon decision of the board of directors.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the shares of the relevant class or category of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend sub-funds into the currency of their payment.

**Art. 28.** The Company shall enter into investment management agreements with affiliates of the Julius Baer group for the management of the assets of the Company and assist it with respect to its portfolio selection.

**Art. 29.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-

Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Sub-Fund in proportion of their holding of shares in such Sub-Fund.

With the consent of the shareholders expressed in the manner provided for by Articles 67-1 and 142 of the 1915 Law, the Company may be liquidated and the liquidator authorized to transfer all assets and liabilities of the Company to a Luxembourg UCI, having substantially the same characteristics as the Company in exchange for the issue to shareholders in the Company of shares of such corporation or sub-fund proportionate to their shareholdings in the Company. In the case of a transfer to a «fonds commun de placement» such a decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the transfer.

Otherwise, any sub-funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg in accordance with the 1988 Law as amended.

**Art. 30.** These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the shares present or represented. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class or category vis-à-vis those of any other class or category shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class or category.

In those cases where a general meeting of shareholders is to be held, the following shall apply by way of additional rules for the conduct of business at such meeting:

- (a) shareholders may be represented by proxies appointed in writing;
- (b) votes shall be proportionate to the number of shares held by the person participating in the vote and in the event shareholders are dissatisfied with a show of hands, there shall be a ballot vote;
- (c) if, within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall be adjourned and at a new special meeting called in accordance with Luxembourg law at which the quorum shall be those persons present in person or by proxy and the amendments proposed may be approved as provided above in this Article.

**Art. 31.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 1988 Law as amended.

#### *Subscription*

The founders have, upon incorporation subscribed for the following shares of JULIUS BAER MULTIFUND, SICAV and paid in cash the price being USD 200.- per Share as follows:

1. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, hereabove mentioned .....	50 shares
2. JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES, hereabove mentioned .....	100 shares
Total shares:.....	150 shares

The amount of USD 30,000.- is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the notary authenticating the deed of incorporation who expressly states this.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The founders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting, at which they after having verified that the meeting was duly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

resolved to appoint the following as Directors of the Company, who shall remain in office until the first annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2002 and until their successors are elected and qualified:

Chairman:

- Dr Peter Spinnler, Chairman of the Board of Directors of JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Zurich, Switzerland

Directors:

- Walter Knabenhans, President of the Executive Committee of the JULIUS BAER GROUP, Zurich, Switzerland  
 - Andreas Bär, Member of the Board of Directors of JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd., Zurich, Switzerland

- M<sup>e</sup> Freddy Brausch, Partner in de bandt, van hecke, LAGAE & LOESCH, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- John Pauly, Director of FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

resolved to appoint as auditors of the Company:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incur or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 250,000.-).

#### *Estimation of the share capital*

The share capital is evaluated at one million two hundred sixty-nine thousand five hundred and sixty-three Luxembourg francs (LUF 1,269,563.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, établie et ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg, le 11 janvier 2001 qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

2. JULIUS BAER INVESTMENT FUND SERVICES Ltd., établie et ayant son siège social à Freigutstrasse 12, CH-8002 Zurich, Suisse, représentée par M<sup>e</sup> Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Zurich, le 11 janvier 2001 qui restera annexée au présente acte aux fins d'enregistrement;

lesquels ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société luxembourgeoise qu'ils ont déclaré former entre eux et dont ils ont arrêté le texte des statuts (les «Statuts») comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, sous la dénomination JULIUS BAER MULTIFUND SICAV.

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des Statuts comme il est dit à l'article 30.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en actifs permis à un organisme de placement collectif conformément à la partie II de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 1988») dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi de 1988.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale. Les actions seront à tout moment égales à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars U.S. de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF).

Le conseil d'administration est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article 24 des présents Statuts, à la Valeur Nette d'Inventaire par action calculée conformément à l'article 23 des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur de la Société (un «Administrateur») ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci, en restant toujours en conformité avec la Loi de 1988.

Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes (lesquelles peuvent, au choix du conseil d'administration, être libellées en des devises différentes) et endéans chaque classe plusieurs catégories d'actions, ayant des particularités spécifiques peuvent être émises, telles que des actions de distribution ou d'accumulation ou ayant des structures de frais spécifiques. Le produit de l'émission des actions de chaque classe sera investi, conformément à l'article 3 des présents statuts, en des parts des fonds de placement collectif de type ouvert ou fermé, en des valeurs mobilières transférables ou en d'autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations à déterminer par le conseil d'administration de temps à autre pour chacune des classes d'actions, de tels actifs et de telles valeurs étant mentionnés aux présents Statuts en rapport avec le «Sous-Fonds» auquel la classe d'actions concernée se rapporte.

Le conseil d'administration peut également décider de créer à l'intérieur de chaque classe d'actions deux ou plusieurs catégories d'actions dont le produit d'émission sera généralement investi conformément à la politique d'investissement spécifique de la classe concernée, mais où une politique spécifique de distribution de dividende (actions de distribution et actions de capitalisation), une structure de commission spécifique, une politique de couverture spécifique, un minimum d'investissement spécifique ou une autre spécificité est appliquée à chaque catégorie.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars U.S., convertis en dollars U.S. et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en dollars U.S.

**Art. 6.** Seules des actions nominatives sont émises.

L'actionnaire recevra une confirmation pour la détention de ses actions, sauf s'il préfère des certificats d'actions. L'actionnaire n'encourra pas de frais lorsqu'il recevra un certificat constatant le solde de détention d'actions suite à un transfert, rachat ou conversion d'actions. Les certificats d'actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et par un fondé de pouvoir dûment autorisé à cet effet par le conseil d'administration. Les signatures des Administrateurs peuvent être manuscrites, imprimées ou par fac-similé. La signature du fondé de pouvoir autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans la forme déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, aux actions achetées par lui et recevra, sur demande et sans retard indu, livraison des certificats d'actions.

La Société peut, en fractionnant les actions suite à une diminution de la valeur de l'actif net d'inventaire par action, émettre des actions gratuites.

Le paiement de dividendes se fera aux actionnaires à l'adresse éeue inscrite dans le Registre des Actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre, la classe et la catégorie des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une action.

Les actions seront libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société.

Des transferts d'actions au porteur se feront au moment de la délivrance du certificat d'actions au porteur y correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations de la part de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à toute autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Au cas où les actions sont détenues par un organisme de clearing, seules des actions entières sont autorisées. Elle ne confèrera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire tous frais exceptionnels encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat en remplacement d'un certificat égaré, endommagé ou détruit.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions et à tout Sous-Fonds (autres qu'une restriction au transfert d'actions mais y inclus l'exigence que des actions seront émises seulement sous forme nominative) (sans que cela doive nécessairement s'appliquer à toutes les actions d'un même Sous-Fonds) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action d'une classe ou d'une catégorie d'actions de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si les Administrateurs ont constaté que la Société devait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du conseil d'administration, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistrée sous les lois relatives aux valeurs mobilières, aux sociétés d'investissement ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par toute Personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

(c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effective ou titulaire inscrite au Registre des Actionnaires de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats (s'il en a été émis), représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe et de la catégorie en question, déterminée conformément à l'article 23 des présents statuts;

(3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la devise de la classe ou catégorie d'actions concernée et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si un certificat d'actions y relatif a été émis, contre remise du ou des certificats, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);

(4) l'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de voter à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents statuts, le terme «Personne des Etats-Unis d'Amérique» désignera tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique (les «Etats-Unis»), toute association organisée ou existant en vertu des lois d'un Etat, d'un territoire ou d'une possession des Etats-Unis, à toute société organisée conformément aux lois des Etats-Unis ou d'un de ses Etats, territoires ou possessions et à toute succession ou «trust» autres que les successions ou «trusts» dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis n'est pas susceptible d'être inclus dans le revenu brut aux fins de déterminer l'impôt américain sur le revenu, payable par ces mêmes successions ou «trusts».

**Art. 9.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard à la classe ou à la catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale aura lieu le jour ouvrable à Luxembourg suivant cette date. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées relatives à une classe ou à une catégorie d'actions pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. De telles assemblées peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement cette classe ou cette catégorie. Deux ou plusieurs classes ou catégories peuvent être traitées comme une seule classe ou catégorie si ces classes ou catégories sont concernées de la même manière par les propositions requérant le consentement des actionnaires des classes ou catégories concernées.

**Art. 11.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Chaque action entière, quelle que soit la classe ou la catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe ou catégorie, ont droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'article 30 des présents statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe ou de catégorie dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et prenant part au vote. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Une modification des droits des actionnaires d'une classe ou catégorie par rapport à ceux d'une autre classe ou catégorie sera soumise à une décision d'une assemblée de classe ou de catégorie, qui doit réunir un quorum de la moitié des Actions émises et en circulation de cette classe ou de cette catégorie et qui décide à une majorité de deux tiers des Actions présentes ou représentés à cette assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à tout actionnaire à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période de six années.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation sans qu'une telle réunion ne puisse se tenir au Royaume-Uni.

Au cas où un président est désigné, il présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant au cas où aucun président n'a été désigné ou en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des actionnaires ou administrateurs présents une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégraphe, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télégraphe, télégramme ou télex ou message télécopié.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs y participe (soit par voie de conférence téléphonique ou de vidéo-conférence) ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante. Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée en un ou plusieurs exemplaires par tous les administrateurs.

Le conseil d'administration nommera, de temps à autre, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribués par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des administrateurs. Le conseil d'administration peut également faire toute délégation de pouvoirs à des comités qui comprendront les personnes (membres ou non du conseil d'administration) qu'il désignera, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités soient membres du conseil d'administration de la Société et qu'aucune réunion de ces comités ne soit en nombre pour exercer ses pouvoirs à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose d'administrateurs de la Société.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle un Sous-Fonds sera dénommé et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

1. (a) La Société

(i) investira toujours au moins 80 % des avoirs nets de tout Sous-Fonds dans des organismes de placement collectif de type ouvert ou de type fermé - dont au moins 50 % seront investis dans des organismes de placement collectif de type ouvert - et jusqu'à un maximum de 20 % dans d'autres valeurs mobilières ou peut détenir des espèces.

La restriction ci-dessus est maintenue sauf dans le cas où, d'une façon temporaire pour préserver le capital ou assurer la disponibilité des capitaux, une partie ou la totalité des avoirs nets des Sous-Fonds est détenue en espèces ou équivalents.

1. (b) (i) La Société n'investira pas plus de 20 % des avoirs nets dans des valeurs émises par un et seul même organisme de placement collectif ou si un tel émetteur venait en considération dans des titres émis par le même émetteur, pour un émetteur. Cette restriction s'applique également au niveau de la Société;

(ii) La Société n'investira pas plus que 10 % des avoirs nets de chaque Sous-Fonds dans le même organisme de placement collectif, ou un émetteur, si un tel émetteur venait en considération;

(iii) La Société ne doit pas investir plus que 10 % des avoirs nets de chaque Sous-Fonds dans des valeurs non-cotées ou dans des valeurs qui ne sont pas traitées sur un marché réglementé qui fonctionne régulièrement et qui est reconnu et ouvert au public, sauf qu'il n'y aura pas de limitation pour des investissements dans des organisme de placement collectif de type ouvert qui permettent normalement le rachat de leurs actions ou parts au minimum annuellement, à condition que la Société ait, à tout moment, suffisamment de liquidités pour payer, dans des conditions normales, les ordres de rachat des actionnaires.

Des investissements en actions ou parts d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui ne peuvent pas être rachetés pendant une période excédant une année seront soumis à la condition que le conseiller en investissements ou le promoteur de cet organisme de placement collectif en valeurs mobilières ou l'actionnaire majoritaire du gestionnaire doit avoir donné son accord pour s'associer aux efforts de la Société en trouvant des acheteurs potentiels pour de tels investissements, si la Société souhaitait disposer d'eux.

Cette limitation ne s'applique pas aux valeurs mobilières pour lesquelles une cotation a été demandée et qui sont reçues endéans une année, auquel cas elles sont considérées comme des valeurs mobilières cotées.

Cette limitation ne s'applique pas aux instruments financiers émis par des émetteurs de première classe qui sont soit cotés régulièrement ou qui ont une maturité résiduelle moyenne de moins de 12 mois, à condition que la maturité résiduelle moyenne de tous ces instruments financiers qui ne sont pas cotés régulièrement n'excède pas 120 jours.

1. (c) La Société ne peut pas investir plus de 25 % des avoirs nets de chaque Sous-Fonds émis par des organisme de placement collectif gérés par ou avec l'assistance du même gestionnaire d'investissements ou conseiller en investissements ou leurs sociétés affiliées.

En outre la Société ne peut pas:

2. faire des investissements dans - ou entrer dans des transactions impliquant - des métaux précieux, objets de commerce, contrat de droit commercial ou des certificats représentant de telles transactions;

3. acheter ou vendre des biens immobiliers ou toute option, droit ou intérêt s'y rattachant, à condition que la Société puisse investir dans des valeurs mobilières garanties par un bien immobilier ou par des intérêts s'y rattachant ou émis par des organismes de placement collectif qui investissent dans des biens immobiliers ou intérêts s'y rattachant;

4. faire des ventes à découvert de valeurs mobilières ou maintenir une position de découvert;

5. emprunter pour le compte de tout Sous-Fonds des montants excédant 25 % des avoirs nets totaux de chaque Sous-Fonds à la valeur du marché, de tels emprunts doivent être faits auprès d'instituts bancaires de bonne réputation;

6. agir comme garant pour des tiers ou faire des prêts;

7. faire des investissements dans tout avoir impliquant une responsabilité illimitée (incluant des investissements dans des organismes de placement collectif qui ne respectent pas les obligations de paiement de la Société (pour un montant indéterminé));

8. faire des investissements dans des organismes de placement collectif ayant pour objectif principal d'investissement d'investir dans d'autres organismes de placement collectif à condition que cette limitation ne s'applique pas aux investissements qui sont le seul moyen raisonnable de faire un investissement dans un organisme de placement collectif dans lequel un investissement direct ne peut pas être fait d'une manière raisonnable.

Si les limitations dans 1(a) à 1(c) sont dépassées pour des raisons qui ne relèvent pas du contrôle de la Société ou qui sont le résultat de l'exercice des droits de souscription ou qui sont le résultat du paiement en nature de rachats par les organismes de placement collectif ou tout autre événement qui ne relève pas du contrôle de la Société, celle-ci doit prioritairement trouver une solution remédiant à cette situation, tout en tenant compte des intérêts de ses actionnaires.

La Société devra en plus respecter toutes les limitations supplémentaires telles qu'elles peuvent être exigées par les autorités de surveillance où les actions sont distribuées.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres société ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans telle société ou firme ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec BANK JULIUS BAER & CO. Ltd. ou ses sociétés affiliées et associées.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec ces affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. La Société sera engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle d'administrateurs ou de fondés de pouvoir auxquels des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 20.** L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par l'article 89 de la Loi de 1988.

**Art. 21.** Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société.

Si lors d'un Jour de Transaction (tel que défini dans le prospectus actuel) la Société reçoit des ordres de rachat pour 10 pour cent ou plus des Actions émises dans un Sous-Fonds, elle ne sera pas tenue de racheter lors d'un quelconque Jour de Transaction plus de 10 pour cent du nombre d'actions d'un quelconque Sous-Fonds émises lors d'un tel jour.

Au cas où la Société reçoit des ordres de rachat pour un nombre plus élevé d'actions, elle doit déclarer que ces rachats sont reportés jusqu'au prochain Jour de Transaction ne dépassant pas une période de un (1) Jour de Transaction suivant. A ce Jour de Transaction, ces ordres de rachat seront traités en priorité par rapport à des ordres postérieurs.

Au cas où le rachat a été reporté, les actions en question seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action valable à la date à laquelle le rachat est effectué.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le Conseil déterminera mais qui ne peuvent en principe pas dépasser trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg après le Jour de Transaction et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action de ce Jour d'Evaluation de la classe d'actions en question, telle que celle-ci sera déterminée selon les dispositions de l'article 23 des présentes.

Le paiement des ordres du rachat peut être retardé en cas de dispositions légales, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent le transfert des sous-fonds du rachat dans le pays où le rachat a été demandé, impossible.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. Le ou les certificats (si émis) d'actions en bonne et due forme accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé. La Société a le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe laquelle de ses actions par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille du Sous-Fonds concerné dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste et sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions du Sous-Fonds concerné et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe ou catégorie et, si le conseil d'administration le décide, en actions d'une autre catégorie de la même ou d'une autre classe, conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le conseil d'administration et figurant dans le prospectus en vigueur de la Société, étant entendu que le conseil d'administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur.

Si pendant une période de plus de 30 jours consécutifs, la valeur estimée à leur Valeur Nette d'Inventaire respective de toutes les actions en circulation est inférieure à 110 millions de dollars US ou si le conseil d'administration juge que cela est approprié du fait de changements dans la situation économique ou politique affectant la situation ou pour toute autre raison de nature à assurer au mieux les intérêts des actionnaires, la Société peut, après leur en avoir donné préavis, racheter lors du Jour de Transaction prochain, suivant la fin d'une telle période de préavis toutes (et non quelques-unes seulement) les actions qui n'auront pas été préalablement rachetées, à la Valeur Nette d'Inventaire qui reflétera les frais de réalisation et de liquidation à prévoir, mais sans commission de rachat. Dans ce cas, les Administrateurs convoqueront de suite une assemblée générale extraordinaire afin de nommer un liquidateur de la Société.

Au cas où pour une période de plus de 30 jours consécutifs, pour une raison quelconque, la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds est inférieure à 3 millions de dollars US ou au cas où le Sous-Fonds est libellé en une devise autre que le dollar, l'équivalent en dollars, ou au cas où le Conseil estime une telle mesure comme étant appropriée du fait de changements dans la situation économique ou politique de nature à affecter le Sous-Fonds concerné ou pour toute autre raison de nature à assurer au mieux l'intérêt des actionnaires concernés, le Conseil a la faculté, moyennant un préavis

aux actionnaires concernés, de procéder lors du Jour de Transaction mentionné dans le préavis, au rachat de toutes (et non de quelques-unes seulement) des Actions de ce Sous-Fonds, à la Valeur Nette d'Inventaire comprenant les frais anticipés de réalisation et de liquidation du Sous-Fonds, à l'exclusion de toute commission, ou moyennant un préavis d'un mois aux actionnaires concernés de fusionner ce Sous-Fonds avec un autre Sous-Fonds de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois.

La clôture d'un Sous-Fonds comportant le rachat forcé de toutes les Actions de ce Sous-Fonds ou sa fusion avec un autre Sous-Fonds de la Société ou un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois, chaque fois pour des raisons autres que celles énoncées ci-dessus, ne peut être effectuée seulement que moyennant l'accord préalable des actionnaires du Sous-Fonds devant être clôturé ou fusionné, lors d'une assemblée de classe dûment convoquée, qui peut valablement être tenue sans quorum et statuer à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds affecté liera les actionnaires du Sous-Fonds à l'expiration d'un préavis de trente jours qui leur aura été notifié. Pendant cette période, les actionnaires pourront racheter leurs Actions à l'exclusion de toute commission. Dans le cas d'une fusion avec un fonds commun de placement la décision ne liera que les actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les Sous-Fonds résultant de la liquidation, non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation d'un Sous-Fonds, seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg et seront prescrits après 30 ans.

**Art. 22.** La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée, pour les actions de chaque classe et de chaque catégorie d'actions, périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins qu'une fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera par une instruction donnée (le jour de cette détermination étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Evaluation»).

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de n'importe quelle classe d'actions et l'émission, la conversion et le rachat des actions de cette classe de la part de ses actionnaires:

a) pendant toute période pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs, qui est le marché principal ou la bourse de valeurs sur laquelle une partie substantielle des investissements du Sous-Fonds concerné est cotée, est fermée (pour une raison autre que des congés normaux) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues de manière substantielle

b) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence de laquelle il résulte que la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un Sous-Fonds donné;

c) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix des investissements attribuables à un tel Sous-Fonds ou les prix courants sur un marché ou sur une bourse de valeurs, sont hors de service;

d) pendant toute période pendant laquelle la remise d'argent qui sera ou peut être nécessitée en vue de la réalisation ou du remboursement de l'un des investissements du Sous-Fonds en question n'est pas réalisable;

e) pendant toute période où la valeur nette d'inventaire par action de l'organisme de placement collectif dans lequel un Sous-Fonds a principalement investi est suspendue si et aussi longtemps qu'il n'est pas possible de disposer des actions de tels NTF; ou

f) si la Société est ou est susceptible d'être liquidée, lors de ou après la date à laquelle un avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires est donnée, lors de laquelle une résolution pour liquider la Société est soumise ou si un Sous-Fonds est liquidé lors de ou après la date à laquelle le préavis mentionné à l'article 21 des présents statuts est donné.

La Société peut également suspendre l'émission et la répartition des actions de tout Sous-Fonds si la somme des avoirs nets représentés par de telles actions est réduite pendant plus de 30 jours à un montant inférieur à USD 3.000.000 ou tout montant équivalent dans toute autre devise appropriée et qui ne dépassera pas un tel montant suite à une nouvelle souscription.

Pareille suspension sera publiée par la Société et sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à un Sous-Fonds d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions des autres Sous-Fonds.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe et de chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera en dollars US ou en toute autre devise appropriée de la classe ou de la catégorie concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe et catégorie d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe et catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette classe et catégorie d'actions, par le nombre d'actions émises dans cette classe d'actions.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes classes et catégories d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et tous comptes échus (y compris le prix de la vente de titres mais pas encore perçus);

(c) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure connue par la Société; la Société pourra toutefois ajuster l'évaluation en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques similaires que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société;

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(2) En déterminant la valeur des avoirs de chaque classe ou catégorie, chaque action ou part d'un organisme de placement collectif de type ouvert sera évaluée à la valeur nette des avoirs la plus récente, qu'elle soit estimée ou qu'elle soit définitive, qui est communiquée pour une telle part ou action le Jour d'Évaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe est déterminée; à défaut de cela, la valeur nette des avoirs communiquée avant ce Jour d'Évaluation est applicable.

(3) En ce qui concerne les actions et parts tenues par la Société pour lesquelles des émissions et des rachats sont limités et des spéculations sur un marché de second ordre sont effectuées entre des spéculateurs, qui agissent comme des teneurs de marché principaux et offrent des prix en réponse aux conditions du marché, le conseil d'administration peut décider d'évaluer de telles actions ou parts conformément à des prix ainsi établis.

(4) Au cas où des événements ont eu lieu qui auraient pu avoir pour conséquence un changement essentiel de la valeur nette des avoirs de telles actions ou parts dans d'autres organismes de placement collectif depuis le jour auquel la dernière valeur nette d'inventaire a été calculée, la valeur de telles actions ou parts peut être adaptée pour refléter, dans l'opinion raisonnable du conseil d'administration, un tel changement de valeur.

(5) La valeur de toutes valeurs mobilières tenues par la Société (y inclus des actions ou parts dans des organismes de placement collectif de type fermé) qui sont cotées ou négociées sur une bourse de valeurs officielle sera évaluée au dernier prix de clôture publié et, si applicable, le prix moyen du marché sur la bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière et chaque valeur mobilière négociée sur tout marché réglementé sera évaluée d'une façon la plus proche possible à celle appliquée pour des valeurs mobilières cotées.

(6) La valeur des valeurs mobilières qui ne sont pas cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé et des valeurs mobilières qui sont cotées ou négociées sur de tels marchés mais pour lesquelles il n'y a pas de cotation de prix ou si le prix coté n'est pas représentatif en vue de la valeur juste du marché des telles valeurs mobilières, doit être déterminée avec prudence et bonne foi sur base de leur prix de vente raisonnablement prévisible. Tous les autres avoirs seront évalués à leur juste valeur respective déterminée de bonne foi par le conseil d'administration en conformité avec les principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

(7) Les produits monétaires et les espèces seront évalués à leur valeur nominale à laquelle les intérêts échus seront ajoutés.

Tous avoirs ou engagements exprimés dans d'autres monnaies que celle de la classe concernée sont transformés dans cette monnaie au taux de change actuel ainsi qu'obtenu d'une ou plusieurs banques ou spéculateurs.

Les comptes consolidés de la Société seront exprimés en dollars US aux fins des rapports financiers.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, redus ou échus (y compris la commission de gestion et celle de dépôt et les honoraires de l'agent de domiciliation de la Société, les primes d'assurances et ceux payables à tous autres mandataires et agents de la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et de l'impression du prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, et les frais de publicité);

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, encourus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée envers des tiers. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les administrateurs établiront pour chaque classe et catégorie d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque classe seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille des actifs établi pour cette classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

(b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un portefeuille déterminé, cet engagement sera attribué au portefeuille en question;

(d) à la date de clôture pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende annoncé sur les actions d'une classe ou d'une catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe ou de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par les administrateurs du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un portefeuille exprimés en une devise autre que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Evaluation;

(d) l'évaluation dont il est question reflétera la mise en compte à la Société de tous frais et honoraires relatifs à la prestation contractuelle ou autre par des agents de services de gestion, de garde, de domiciliation, d'enregistrement et de transfert, d'audit, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous frais liés aux rapports financiers, aux notices et au paiement de dividendes aux actionnaires, les frais résultant de la publication des Prix de Souscription et à tous autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

**Art. 24.** Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues, sera la Valeur Nette d'Inventaire par action telle que définie ci-avant pour la classe ou catégorie d'actions en question. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par les administrateurs et ainsi que défini dans le Prospectus actuel. Le prix d'émission peut, sur approbation du conseil d'administration et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport des réviseurs de la Société confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières acceptées par le conseil d'administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

**Art. 25.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, sauf pour la première année comptable qui débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2001.

**Art. 26.** Lorsque différentes classes d'actions existeront, telles que prévues à l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en dollars U.S. et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Le rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration et la convocation à l'assemblée générale annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 27.** Des assemblées de classe ou de catégorie décideront, sur proposition du conseil d'administration, et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe ou catégorie d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des classes ou catégories d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque classe d'actions et qui, en ce cas, au sujet de cette classe, sera crédité en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions. Des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions de toute classe ou catégorie d'actions par prélèvement sur le revenu attribuable au portefeuille d'actifs relatif aux Sous-Fonds concernés, par décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle les actions de la classe ou catégorie d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles en toute autre devise désignée par le conseil d'administration, et pourront être payés au lieu et temps à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

**Art. 28.** La Société conclura des contrats de gestion des investissements avec des sociétés affiliées du Julius Baer Group en vue de la gestion des actifs de la Société et pour l'assister dans le choix des valeurs des portefeuilles.

**Art. 29.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation de chaque classe d'action sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de ce sous-fonds en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce sous-fonds.

De l'accord des actionnaires exprimé de la manière prévue par les Articles 67 et 142 de la Loi de 1915, la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé à transférer tous actifs et engagements de la Société à un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois constitué sous la partie I de la loi du 30 mars 1988 ayant substantiellement les mêmes caractéristiques que la Société, en échange de l'émission en faveur des Actionnaires de la

Société d'Actions d'une telle entité en proportion de la participation dans la Société. Dans le cas d'un transfert à un fonds commun de placement une telle décision ne pourra lier que les actionnaires ayant voté en faveur du transfert.

Tous les Sous-Fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour le compte des personnes qui y ont droit à la Caisse des Consignations à Luxembourg en accord avec la loi de 1988.

**Art. 30.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par la loi luxembourgeoise et à raison d'une majorité de deux tiers des actions présentes ou représentées. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe ou catégorie d'actions par rapport à ceux des autres classes ou catégories d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes ou catégories d'actions. Dans le cas où une assemblée générale des actionnaires doit être tenue, les dispositions suivantes seront applicables en tant que règles supplémentaires pour la tenue de telles assemblées:

- (a) les actionnaires peuvent être représentés par des mandataires moyennant des procurations écrites;
- (b) les voix seront proportionnelles au nombre d'actions détenues par la personne participant au vote et au cas où des actionnaires ne sont pas satisfaits avec la procédure de vote à mainlevée, il y aura un vote écrit;
- (c) si, endéans une demi-heure de l'heure pour laquelle la réunion a été convoquée, un quorum de présence n'est pas atteint, l'assemblée sera ajournée et une nouvelle assemblée sera convoquée en conformité avec la loi luxembourgeoise, et à laquelle le quorum sera alors réduit au nombre de personnes présentes ou représentées et les modifications proposées pourront être approuvées selon ce qui est prévu ci-dessus au présent article.

**Art. 31.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, sont régies par les dispositions de la Loi de 1915, ainsi que la loi de 1988.

#### *Souscription*

Les fondateurs ont, suite à la constitution, souscrit les actions suivantes de JULIUS BAER MULTIFUND, SICAV et ont payé en espèces le prix, à savoir 200 dollars US par action comme suit:

1. BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, mentionnée ci-dessus .....	50 actions
2. JULIUS BAER INVESTMENTS FUND SERVICES Ltd., mentionnée ci-dessus .....	<u>100 actions</u>
Total des actions: .....	150 actions

Le montant de USD 30.000,- est à la libre disposition de la Société, ce qui a été confirmé par le notaire qui certifie cet acte de constitution et qui déclare cela expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les fondateurs ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pendant laquelle ils ont pris les résolutions suivantes à voix unanime, après avoir vérifié que l'assemblée a été correctement constituée:

de nommer les personnes suivantes comme directeurs de la Société qui resteront en charge jusqu'à la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2002 et jusque leurs successeurs soient élus et qualifiés

Président:

- Dr Peter Spinnler, Président du conseil d'administration de JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Zurich, Suisse

Directeurs:

- Walter Knabenhans, Président du Comité Exécutif de JULIUS BAER GROUP, Zurich, Suisse

- Andreas Bär, Membre du Conseil d'Administration de JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Zurich, Suisse

- M<sup>e</sup> Freddy Brausch, associé de de bandt, van hecke, LAGAE & LOESCH LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg

- John Pauly, Directeur de FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

de nommer comme réviseurs de la Société:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, rémunérations ou dépens, dans quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels la Société est responsable pour sa constitution, s'élève à approximativement à deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

#### *Estimation du capital en actions*

Le capital en actions est évalué à un million deux cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-trois francs luxembourgeois (LUF 1.269.563,-).

Le notaire soussigné, lequel connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, la version anglaise faisant foi en cas de divergence entre le texte anglais et français.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Beythan, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 2001 2000, vol. 416, fol. 64, case 3. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2001.

E. Schroeder.

(07759/228/1258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2001.

### **D'AVANT GARDE, Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

L'an deux mille, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D'AVANT GARDE, ayant son siège social à Steinfort, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 février 1992, numéro 45.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mars 1999, numéro 154.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Steinfort.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Heyse, G. Kettel, S. Nalepa, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 2000, vol. 415, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 septembre 2000.

E. Schroeder.

(53021/228/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**ADERGO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 63.868.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Stéphane Liégeois.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

P. Rochas

*Administrateur*

(52980/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**AECTRA PARTICIPATIONS, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 49.825.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société qui s'est tenue en date du 15 juin 2000 au siège social*

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Dragustin Ilic, Economiste, demeurant à Novi Sad (ex-Yougoslavie)
- Monsieur Alain Tircher, Licencié en Gestion, demeurant à Louftémont (B)
- Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52981/239/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**AECTRA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 49.825.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52982/716/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**ALBIN WEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.277.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

ALBIN WEST S.A.

(52983A/588/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**ATELIERS FRANÇOIS FRIESEISEN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 60.371.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(52988/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**ATELIER JUNGLUT SUCC.**

Siège social: L-5521 Remich.

R. C. Luxembourg B 38.429.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(52989A/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**C.P.G. INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000

Signature.

(53017/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**C.P.G. INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 37.908.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 16 août 2000 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;

- l'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver les bilans et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 1999;

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

- Maître Guy Harles;

- Maître Claude Kremer;

- Maître Philippe Dupont;

et du Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Marc Muller,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2000.

Pour C.P.G. INDUSTRIE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53018/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**ACACIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange.  
R. C. Luxembourg B 62.751.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(52989/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**AXYZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 38.198.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(52990/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 77.504.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2000 tenue au siège social à 15.30 heures*

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de M. Gustave Stoffel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mlle Isabelle Lambert demeurant à Halanzy (Belgique) et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Luciana Spannagel demeurant à Manderen (France) tous ici présents et acceptant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, de sorte que la présente assemblée peut se réunir sans publication préalable d'avis de convocation;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du nombre d'administrateurs de trois à quatre
2. Nomination d'un administrateur supplémentaire
3. Divers.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après délibération, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois à quatre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme administrateur M<sup>e</sup> Jean Hoss, avocat, résidant à Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 16.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53028/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**BAUDOIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. FPT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 64.131.

L'an deux mille, le vingt septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FPT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs (la «Société»), constituée suivant acte en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C, n° 505 du 9 juillet 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, n° 413 du 4 juin 1999.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, résidant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Antje-Irina Kurz, avocat, résidant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Michèle Hansen, avocat, résidant au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de FPT LUXEMBOURG S.A. en BAUDOIN LUXEMBOURG S.A.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale.

3. Démission de Messieurs Jacobus Lukas Poppe, Peter Willeboordse et de FENNER VERBOVEN N.V. en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000 et décharge aux administrateurs démissionnaires.

4. Augmentation du nombre d'administrateurs de la Société de quatre (4) à cinq (5).

5. Election de Madame Monique Baudoin, Monsieur Johan Slebus, Madame Nicole Baudoin et de FIRMA BAUDOIN N.V. en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000 et détermination de la durée de leur mandat.

6. Autorisation de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de 5.000.000,- LUF sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après libération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société de FPT LUXEMBOURG S.A. en BAUDOIN LUXEMBOURG S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale. L'article 1<sup>er</sup> des statuts sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société a adopté la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BAUDOIN LUXEMBOURG S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Messieurs Jacobus Lukas Poppe, Peter Willeboordse et de FENNER VERBOVEN N.V. en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000 et décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de quatre (4) à cinq (5).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'élire:

- Madame Monique Baudoin, administrateur de sociétés, demeurant à Beekstraat 5, B-2400 Mol/Belgique;
- Monsieur Johan Slebus, administrateur de sociétés, demeurant à Bruggeske 32, B-2400 Mol/Belgique;
- Madame Nicole Baudoin, administrateur de sociétés, demeurant à Lakenmakerstraat 31, B-2400 Mol/Belgique, et

- FIRMA BAUDOIN N.V., une société de droit belge, ayant son siège social à Nijverheidsstraat 13,B- 2400 Mol/Belgique,  
représentée par Monsieur Sleetbus Roel, managing director,  
en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2000.  
L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la durée du mandat des nouveaux administrateurs qui se terminera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

*Sixième résolution*

Conformément aux dispositions des statuts de la Société et de la loi, l'assemblée générale extraordinaire autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, A.J. Kurz, M. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2000, vol. 853, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(52992/239/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**BAUDOIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. FPT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Howald.

R. C. Luxembourg B 64.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(52993/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

GRANITE FIN S.A.

Signature

(53060/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**GRANITE FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.612.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2000*

Monsieur Georges Diederich, Madame Romaine Scheiffer-Gillen et Madame Elisabetta Pinto sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

GRANITE FIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 48, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53061/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**BDO REVISEURS D'ENTREPRISES , Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.442.

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Frans Samyn, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9830 Sint-Martens-Latem, ici représenté par Madame Bernadette Reuter-Wagner, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-8035 Strassen, 12, cité Pescher,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 3 septembre 2000.

2. Monsieur Patrick Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à B-9240 Zele, ici représenté par Madame Bernadette Reuter-Wagner, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Les prédites procurations resteront annexées au présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BDO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.442, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés numéro 453 du 13 septembre 1995, déclarent se réunir en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la porter au 30 septembre et pour la première fois le trente septembre 2000.

Par conséquent, les articles 13 et 14 des statuts sont modifiés et auront la teneur suivante:

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

**Art. 14.** Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital à concurrence de cinq mille quatre-vingt-dix-huit francs belges cinquante centimes (5.098,50 BEF) pour le porter de son montant actuel de six cent mille francs belges (600.000,- BEF) à six cent mille quatre-vingt-dix-huit francs belges cinquante centimes (605.098,50 BEF) par incorporation au capital d'un montant de cinq mille quatre-vingt-dix-huit francs belges cinquante centimes (5.098,50 BEF) prélevé sur le poste «bénéfice reporté» de la société sans création de parts sociales nouvelles.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «bénéfice reporté» par le bilan de la société au 31 décembre 1999.

Une copie de ce bilan restera annexée aux présentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de LUF en EUR.

Le capital social est ainsi fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR).

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des six cents (600) parts existantes à vingt-cinq euros (25,- EUR).

*Quatrième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de porter le nombre des gérants de deux à trois.

Est nommé comme troisième gérant pour une durée indéterminée Monsieur Michel Grignard, réviseur d'entreprises, demeurant à B-4802 Heusy, 31, rue Jean Gôme.

Il pourra engager seul la société de manière illimitée.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers à L-2013 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: B. Reuter-Wagner, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 6CS, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2000.

F. Baden.

(52994/200/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**BDO REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 45, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 51.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(52995/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**BOMEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOMEC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 décembre 1987, numéro 364.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association en date du 20 avril 2000, numéro 296.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caterina Scotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale d'une action.

2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social de dollar américain en euro.

3.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 202.560,- (deux cent deux mille cinq cent soixante euros) pour le ramener de son montant, après conversion, de EUR 1.802.560,- (un million huit cent deux mille cinq cent soixante euros) à EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros) par remboursement aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues.

4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.

5.- Fixation d'un capital autorisé à EUR 10.000.000,-.

6.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède.

7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de USD en euro au cours de USD 1,- pour EUR 1,1255 de façon à ce que le capital social de USD 1.600.000,- (un million six cent mille USD) soit établi à EUR 1.802.560,- (un million huit cent deux mille cinq cent soixante euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 202.560,- (deux cent deux mille cinq cent soixante euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.802.560,- (un million huit cent deux mille cinq cent soixante euros) à EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros) par remboursement aux actionnaires d'un même montant au prorata de leur participation.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 1.600.000,- (un million dix cent mille euros) soit représenté par 160.000 actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 10.000.000,-.

*Sixième résolution*

Suite aux modifications qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéas 1<sup>er</sup> et 3) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est de un million six cent mille euros (1.600.000,- EUR), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

«**Art. 3. Alinéa 3.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Scotti, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 septembre 2000, vol. 415, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2000.

E. Schroeder.

(52996/228/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**BOMEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2017 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 septembre 2000.

E. Schroeder.

(52997/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**CHIPNET S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.175.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 2000*

Par suite du décès de Mademoiselle Marie-Francinne Kirsch, un siège d'Administrateur est devenu vacant.

A l'unanimité, les Administrateurs ont décidé de nommer:

- Monsieur Carlo Putz, employé privé, demeurant à Kehlen aux fonctions d'Administrateur par voie de cooptation.

La ratification du mandat d'Administrateur de Monsieur Carlo Putz aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Extrait sincère et conforme

CHIPNET S.A.H.

A. Angelsberg / G. Pompei

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53004/008/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**BOOTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.  
R. C. Luxembourg B 64.702.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(52998/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CAFINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 53.972.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> août 2000 à Luxembourg*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société RUSHGROVE INTERNATIONAL Ltd. en tant que commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement la société JAWER (LUXEMBOURG) S.A.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52999/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CARLONS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.067.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2000*

Le bénéfice total de l'exercice au 30 novembre 1999 s'élevant à FRF 1.890.852,80 est réparti comme suit:

- à la réserve légale .....	90.000,00 FRF
- report à nouveau .....	1.800.852,80 FRF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

CARLONS S.A.H.

A. Angelsberg / C. Hoffmann

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53002/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CARLONS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.067.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543 fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

CARLONS S.A.H.

A. Angelsberg / C. Hoffmann

*Administrateurs*

(53003/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CARIMA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.630.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543 fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 2 juin 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Mademoiselle Céline Stein

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

P. Rochas

*Administrateur*

(53001/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.229.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHRONO STAR INTERNATIONAL PARTICIPATIONS S.A., tenue à Luxembourg, le 28 septembre 2000 que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000,
- décision a été prises d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur de la société avec pouvoir de signature «B», et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53005/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EUROCOOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 75.712.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2000*

Démission de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle et au plus tard lors de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53035/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 68.983.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543 fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 août 2000*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Mademoiselle Margrith Giovanoli;
- Monsieur Pedro Mendes;
- Monsieur Giovanni Ciraso

ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

SFS MANAGEMENT S.A.

*Agent domiciliataire*

Signature

(53009/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**COM SELECTION.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(53010/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**SAN TODARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.556.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

(54056/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**SAN TODARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 48.556.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 septembre 2000*

1. Les mandats d'Administrateur de Messieurs Paolo Cason, ingénieur, I-Milan, Roger Caurla, maître en droit, Mondercange, et Alain Vasseur, consultant, Holzem, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 26 septembre 2000.

Certifié sincère et conforme

*Pour SAN TODARO S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54057/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000

Signature.

(53012/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**COREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 52.734.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2000*

*Quatrième résolution: Modification de la devise du capital social en Euro*

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le devise du capital social en Euro à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000. La comptabilité de la société sera donc établie en Euro à partir de cette date.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53015/689/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EDIZIONE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.974.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2000 tenue au siège social à 16.30 heures*

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de M. Gustave Stoffel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mlle Isabelle Lambert demeurant à Halanzy (Belgique) et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Luciana Spannagel demeurant à Manderen (France) tous ici présents et acceptant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, de sorte que la présente assemblée peut se réunir sans publication préalable d'avis de convocation;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du nombre d'administrateurs de trois à quatre
2. Nomination d'un administrateur supplémentaire
3. Divers.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après délibération, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de trois à quatre.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme administrateur M<sup>e</sup> Jean Hoss, avocat, résidant à Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 17.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53029/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**CORLUY V.I.P.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.191.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(53016/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**DOCK SIMONE ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 13.445.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(53022/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**DYNABRADE EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange.  
R. C. Luxembourg B 31.597.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2000

Signature.

(53025/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**IMERIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.702.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

IMERIT S.A.

Signature

(53070/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**IMERIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.702.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 septembre 2000*

Messieurs Jean Pierre Baggi, Mario de Stefani et Madame Simonetta Perucchi-Borsa sont renommés administrateurs. La SOCIETA FIDUCIARIA E CONSULENZA S.A. est renommée commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

IMERIT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53071/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**DRIKOAF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.551.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2000*

Le bénéfice total de l'exercice au 30 novembre 1999 s'élevant à FRF 7.492.019,26 est réparti comme suit:

- à la réserve légale .....	375.000,00 FRF
- report à nouveau .....	7.117.019,26 FRF

Le mandat de Commissaire aux Comptes de  
H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

DRIKOAF S.A.

A. Angelsberg / C. Hoffmann

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53023/008/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**DRIKOAF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.551.

—  
Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

DRIKOAF S.A.

A. Angelsberg / C. Hoffmann

Administrateurs

(53024/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EGAMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 66.966.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Signature.

(53030/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**E.I.C., EUROPEAN INDUSTRIAL CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 20.089.

—  
Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 mars 2000 que les mandats des administrateurs sont reconduits pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale de l'exercice 2006:

C. Hoffmann, Luxembourg; administrateur-délégué

C. Baillet, Paris; administrateur

G. Majerus, Luxembourg; administrateur.

Il résulte également du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 mars 2000 que le mandat de commissaire aux comptes est reconduit pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale de l'exercice 2006:

K. Sonderegger, Zurich; commissaire aux comptes.

C. Hoffmann

Administrateur-Délégué

(53039/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**ENTREPRISE DE CARRELAGES LUDWIG LUCIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.329.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(53031/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EURAFRICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

R. C. Luxembourg B 48.456.

—

Les comptes annuels 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Signature.

(53034/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EUROFEDERAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 27.019.

—

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2000, vol. 543, fol. 39, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

N. Gaillard / J.-P. Groleau

*O.P.C.V.M. Administration / Directeur Général*

(53036/701/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EUROPEAN INDUSTRIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.089.

—

Les comptes annuels 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Signature.

(53037/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**FLENDER HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.456.

—

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2000*

Dr Winfried Walzer, demeurant à D-Bocholt a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de Madame Carine Bittler, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53041/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

---

**EUROPEAN STAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 14.614.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 543, fol. 51, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... - 334.152,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2000.

Signature.

(53038/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**FLYSKY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.699.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FLYSKY FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 28 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Mr. Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Mr. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53044/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**GARAGE AMERICAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 7.282.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Pour la société

J.R. Schmitz

(53051/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**INTERNATIONAL CONSULTING & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 37.043.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2000, 15.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Mandate der Verwaltungsräte und des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur Generalversammlung des Jahres 2003.

Luxemburg, den 2. Mai 2000.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 543, fol. 34, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53078/756/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**GREEN INVEST.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 57.720.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 28 août 2000*

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Cristina Decot-Ferreira en date du 17 mars 2000.

L'Assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 21 mars 2000 de coopter Monsieur Maurice Houssa aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de;

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- F.M.P. Bvba.

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

P. Rochas

*Administrateur*

(53062/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**IMMO IM GOLDBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

A Luxembourg, 2A, place de Paris, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, sous la dénomination de IMMO IM GOLDBERG S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 11 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 816 du 3 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jean Reicherts, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire général Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Robert Reicherts, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants, pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social.
- 2.- Révocation des trois administrateurs.
- 3.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.
- 4.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6.- Décharge aux anciens administrateurs.

*Première résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de transférer l'adresse du siège social et de lui donner comme nouvelle adresse, celle suivante:

L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de révoquer à ce jour, savoir:

I.- de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société:

Monsieur Joseph Doisy, employé privé, demeurant à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves;

Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling;

Madame Sylvie Luxen, commerçante, demeurant à L-1466 Bascharage, 38A, avenue de Luxembourg.

II.- De sa fonction d'administrateur-délégué de la prédite société:

Monsieur Joseph Doisy, prédit.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer à partir de ce jour, comme nouveaux administrateurs de la prédite société, savoir:

- Monsieur Jean Reicherts, prèdit;
- Monsieur Jean-Pascal Cambier, prèdit;
- Monsieur Robert Reicherts, prèdit.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les administrateurs, tous présents, ont nommé à l'unanimité des voix, comme administrateur-délégué, Monsieur Jean Reicherts, prèdit.

Les mandats des administrateurs et administrateur-délégué expireront après l'assemblée générale statutaire de l'année 2005.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de révoquer de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter de ce jour la société F.O.R.I.G. S.C., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer à compter de ce jour, comme nouveau commissaire aux comptes de la prédite société, la société FIDUCIAIRE EUROPEENNE, avec siège à Luxembourg.

Son mandat prendra fin après l'assemblée générale statutaire de l'année 2005.

*Sixième résolution*

Il est donné décharge aux anciens administrateurs à partir de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 19 septembre 2000.

Signatures

*Les membres du bureau*

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2000, vol. 543, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(53073/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2000.

**NOMURA WORLD FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 26.752.

DISSOLUTION

The liquidation of the Company, effective on 29th January 2001, was closed 19th February 2001 by decision of the general meeting of the shareholders of the Company.

The documents and accounts of the Company will remain deposited at the offices of NOMURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, for a period of 5 years.

(00751/755/10)

NOMURA WORLD FUND MANAGEMENT S.A.

**NOVOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 73.465.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le 23 mars 2001 à 14 heures au siège social de la Société, 55-57, rue de Merl à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 octobre 2000.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Compte de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31 octobre 2000.
3. Décharge aux administrateurs, au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Theisen

*Administrateur-délégué*

I (00589/000/22)

**BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 mars 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

I (00208/006/16)

*Le Conseil d'administration.*

---

**MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 26 mars 2001 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2000;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (00272/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRUST ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.863.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 26 mars 2001 à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (00638/255/21)

*Le Conseil d'administration.*

---

**INTERFUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 17A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 8.074.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra à Luxembourg, 17A, rue des Bains, le 27 mars 2001 à 10.00 heures du matin avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et des Réviseurs d'entreprises.
2. Présentation et approbation des Etats des actifs nets et des Etats des opérations des Compartiments, clôturés le 31 décembre 2000; présentation et approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits, globalisés, de la SICAV clôturés le 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission auprès des banques ci-après énumérées:

- FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Luxembourg
- BANQUE PARIBAS, Luxembourg

I (00678/000/25)

*Le Conseil d'administration.*

**EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mercredi 28 mars 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00752/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme (en liquidation).**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.692.

The Shareholders of the NIPPON ASSETS INVESTMENTS (the «Company») are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held at the registered office, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg on 26 March 2001 at 11.00 a.m., with the following agenda:

*Agenda:*

1. To hear the report of the liquidator on the liquidation of the Company;
2. To appoint ERNST & YOUNG as the auditor to the liquidation of the Company;
3. To hold a subsequent General Meeting of Shareholders to receive the report of the auditor to the liquidation, to discharge the liquidator, the directors and auditors, and to close the liquidation.

Proxies should be sent to the registered office of the Company, for the attention of Mrs Léone Brachmond, KREDI-TRUST, Investment Funds Department, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, at your earliest convenience but in any case prior to 21 March, 2001.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (00753/755/21)

*Liquidator.*

**CINKIMCO S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 21.033.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 16. März 2001 um 15.30 Uhr an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2000;
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Verschiedenes.

II (00268/534/16)

*Der Verwaltungsrat.***WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 mars 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00306/795/16)

*Le Conseil d'Administration.***JAME S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.522.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *16 mars 2001* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00323/795/15)

*Le Conseil d'Administration.***J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.806.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav J.P. MORGAN FRENCH FRANC LIQUID FUND à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi *16 mars 2001* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00516/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00324/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FONTAINE-GARNIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 62.782.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 16 mars 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00366/506/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WIRLY-I.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.106.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00434/795/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 mars 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00436/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 mars 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00435/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**KIWAÏ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 73.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 mars 2001 à 14.30 heures à l'adresse 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Révocations et nominations statutaires;
2. Décharges;
3. Transfert du siège social;
4. Divers.

*Les Membres du Conseil d'Administration*

*Signature*

II (00442/000/17)

**NFZ INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 24.663.

Notice is hereby given that the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholderes of NFZ INTERNATIONAL FUND (the «Company») will be held at the following address: 672, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, on March 15th, 2001 at 11.00 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. to hear and adopt the report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor for the year ending September 30th, 2000;
2. to receive and adopt the balance sheet and the statement of operations as at September 30th, 2000 and to allocate the results of the year;
3. to grant discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to September 30th, 2000;
4. to receive and act on the statutory nomination for election of the Statutory Auditor for a new term of one year;
5. to ratify the co-optation of one new Director in replacement of one Director who has resigned;
6. to receive and act on the statutory nominations for election of the board members for a new term of three years;
7. to transact any other business.

Resolutions on the agenda of the Ordinary Annual Meeting of Shareholders will require no quorum and will be taken at the majority vote of the shareholders present or represented.

In order to attend this meeting the owners of bearer shares will have to deposit their shares five banking days before the meeting at the registered office of the Company or with:

1. MERITA BANK LTD, FIN-00020 Merita-Helsinki
2. NORDFINANZ BANK ZÜRICH, Bahnhofstrasse 1, CH-8022 Zürich

II (00479/000/28)

*The Board of Directors NFZ INTERNATIONAL FUND SICAV.*

**PATRIMOINE & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 53, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 73.106.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**qui aura lieu le *15 mars 2001* à 16.00 heures à l'adresse 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Révocations et nominations statutaires;
2. Décharges;
3. Transfert du siège social;
4. Divers.

*Les Membres du Conseil d'Administration*

Signature

II (00443/000/17)

**THE FIRST KOREA SMALLER COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 38.652.

Notice is hereby given that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**of shareholders of THE FIRST KOREA SMALLER COMPANIES FUND (the «Fund») will be held at the registered office 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg on *23rd March 2001* at 10.00 a.m. with the following agenda:*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Fund.
2. To appoint COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Mr Guy Hornick, as liquidator and to determine its powers and remuneration.

Shareholders are advised that the extraordinary general meeting convened for the 15th February, 2001 has been adjourned as a result of the lack of quorum. Thus there shall be no quorum required at this meeting, but the passing of resolution n° 1 will require the consent of two thirds of the shares represented at the meeting. The passing of resolution n° 2 only requires the consent of a simple majority of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy forms are available upon request at the registered office of the Fund and should be returned duly completed to the registered office of the Fund. To be valid proxies should be received by BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, 48 hours prior to the meeting.

Shareholders who have already completed their proxy form for the first meeting are not required to send a further proxy form for the reconvened meeting unless they wish to revoke their original proxy.

II (00477/041/25)

*The Board of Directors.***IRIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.635.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *16 mars 2001* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00496/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, le 16 mars 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (00497/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi 16 mars 2001 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00517/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**MPC COMPETENCE, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 68.081.

Die Aktionäre der MPC COMPETENCE SICAV werden hiermit zu einer

**AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 16. März 2001 um 11.00 Uhr am 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Nominierung der Herren Julien Zimmer, Klaus-Peter Bräuer, und Axel Jensen in den Verwaltungsrat aufgrund des Rücktrittes der Herren Thomas Amend, Roman Mertes und Ulrich Oldehaver.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (00562/755/20)

*Der Verwaltungsrat.*

**PORTRAIT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 59.123.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 mars 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00529/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ICTINOS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.840.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 15 mars 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (00533/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PLANETARIUM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.775.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le 15 mars 2001 à 11 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Variations des Actifs Nets au 31 décembre 2000;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Modification de la devise du capital de la société pour le libeller en EURO;
6. Questions diverses.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (00596/584/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---